

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets va-t-il à l'école?

16.^e

A. La pension est de quarante francs.

B.

a.

b.

c.

d. La Commune paye seize francs, et le ci devi Seigneur de St. Légier paient vingt-quatre

e.

f.

g.

h.

i.

j.

k.

l.

m.

n.

o.

p.

q.

r.

s.

t.

u.

v.

w.

x.

y.

z.

aa.

bb.

cc.

dd.

ee.

ff.

gg.

hh.

ii.

jj.

kk.

ll.

mm.

nn.

oo.

pp.

qq.

rr.

ss.

tt.

uu.

vv.

ww.

xx.

yy.

zz.

aa.

bb.

cc.

dd.

ee.

ff.

gg.

hh.

ii.

jj.

kk.

ll.

mm.

nn.

oo.

pp.

qq.

rr.

ss.

tt.

uu.

vv.

ww.

xx.

yy.

zz.

aa.

bb.

cc.

dd.

ee.

ff.

gg.

hh.

ii.

jj.

kk.

ll.

mm.

nn.

oo.

pp.

qq.

rr.

ss.

tt.

uu.

vv.

ww.

xx.

yy.

zz.

aa.

bb.

cc.

dd.

ee.

ff.

gg.

hh.

ii.

jj.

kk.

ll.

mm.

nn.

oo.

pp.

qq.

rr.

ss.

tt.

uu.

vv.

ww.

xx.

yy.

zz.

aa.

bb.

cc.

dd.

ee.

ff.

gg.

hh.

ii.

jj.

kk.

ll.

mm.

nn.

oo.

pp.

qq.

rr.

ss.

tt.

uu.

vv.

ww.

xx.

yy.

zz.

aa.

bb.

cc.

dd.

ee.

ff.

gg.

hh.

ii.

jj.

kk.

ll.

mm.

nn.

oo.

pp.

qq.

rr.

ss.

tt.

uu.

vv.

ww.

xx.

yy.

zz.

aa.

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

i.

j.

k.

l.

m.

n.

o.

p.

q.

r.

s.

t.

u.

v.

w.

x.

y.

z.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Instruction.

Les objets d'instruction au collège sont pour la 1^{re} classe, la Religion, la Lecture, l'écriture, l'arithmétique, et le Chant des psaumes.

Pour la seconde classe pour les enfans des 11 à 16 ans les mêmes objets excepté l'arithmétique et le Chant des psaumes.

La 1^{re} de ces classes est permanente pendant toute l'année, et la seconde n'a lieu que pendant Cinq Mois de l'hiver.

Les livres élémentaires sont le Nouveau Testament, les psaumes et les catéchismes d'Asterwald, le Recueil de Passages choisis de l'Écriture St. Le catéchisme de Bonn pour les plus avancés, traduit de Géographie d'Asterwald.

L'observation des Règlements a été jusqu'à présent surveillée par le Pasteur et le Conseil Municipal & les instituteurs actuels ont tous été approuvés.

Le temps de l'instruction est de Vingt Sept heures par semaine; il y a dans chaque classe des deux divisions de Classes ou Scolées selon leur capacité.

Relations Personnelles

Le 1^r instituteur a été nommé en 1788 par le Bailli de Nyon ensuite d'une nomination faite par le Pasteur après un examen subi en présence du conseil Municipal.

Le 2^e a été établi en 1788 par le Conseil & le Pasteur conjointement aussi après un examen subi en leur présence.

Le 1^r instituteur est Abram Davis Cardin de l'allemand District d'Oron Canton de Vaud agé de 37 ans; Il a Cinq Enfants, il est instituteur de la 1^{re} Classe dès 1788 après avoir été instituteur de la 2^e Classe pendant cinq ans. Auparavant, il étoit cultivateur & se préparoit en même tems à sa vocation actuelle; Il est en même tems Chantre et Lecteur perpétuel de l'Eglise de la Tour de Pepp. Le Nombre de ses Écoliers varie de 70 à 80.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été,

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Posséde-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

90

Le 2^e instituteur est Gabriel Marmillot de Rossinière District du Château d'Yverdon. Il est agé de 43 ans; Il a trois enfants; il est instituteur dès 1788. Il est en même tems comme il étoit auparavant Horloger, vocation qu'il a exercée en Angleterre dès 1781 à 1788.

Le Nombre de ses Écoliers varie de 60 à 70. Les Écoliers de ces deux classes, sont plus nombreux en hiver qu'en été. Le Nombre à peu près, égal de garçons et de filles.

Rapports Economiques

Les deux instituteurs de la Tour de Pepp sont salariés par la commune.

Le 1^r est logé dans un Bâtiment qui a grand besoin de réparations, la Salle de Son Ecole est aussi, de même que celle du second instituteur, qui par contre est logé dans une Maison qui lui appartient, & il estime à trente deux francs le logement qu'il y occupe.

Le Bâtiment du collège est à la charge de la commune à quel il appartient.

Les Écoliers du collège ne payent aucune finance pour y être introduits.

Etat des Pension.

Le 1^r Reçoit à 210. L en argent la jouissance de deux ouvriers d'une Vigne donnée dans le But à la commune par le Citoyen Sanchau, président Pasteur de la Tour.

Plus 12. L pour le Chauffage des Écoliers, le Logement & la jouissance d'un petit Jardin.

La pension du 2^e instituteur est p. cinq Mois que dure son école

50. L en Argent

Plus 20 pour le Chauffage des Écoliers. Et la jouissance d'un ouvrier d'une Vigne donnée à la commune dans le But, aussi pour le citoyen Sanchau précédent Pasteur de la Tour.

(4)

Observation

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de:

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Valut des Respect

Abram David Gardinaux

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

No. 46

Réponses sur ces différentes Questions.

1^o. L'école est située à la Chiesaz.

a. C'est un village.

b. Ce n'est pas une commune mais il en forme une avec Saint-Légier.

c. De la Paroisse de Blonay, et de l'Agence de St. Légier.

d. De Vexey.

e. Du Leman.

2^o. L'éloignement des maisons, dépendantes de cette école, est de cinq minutes jusqu'à une heure.

La circonference du premier quart d'heure soit de St. Légier contient soixante maisons, celle du second, soit de la Chiesaz quarante-huit, celle du troisième soit d'Auteville huit maisons, &c.

3^o. St. Légier, la Chiesaz, et les fermes qui sont au nombre de vingt-cinq, étant impossible de les nommer ici.

a. St. Légier est éloigné de cinq minutes, la ferme la plus près dix minutes, et la plus éloignée une heure.

b. Il y en a quarante de St. Légier, trente-un de la Chiesaz, deux de fermes en hiver et quinze en été.